

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du treize avril deux mille vingt-six

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 07 avril 2026, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Laurent HARMEL, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
33	2	0	2

Objet :
INST-6 -
Commission
Communale des
Impôts Directs -
Désignation des
membres

PRÉSENTS : Laurent HARMEL, Corinne REGLAIN, Damien ABAD, Dominique BEY, Assad AKHLAFA, Anne BURGAUD MOREL, Khalil KANDARA, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Amaury VEILLE, Freddy NIVEL, Sabrina LATRECHE, Sefa KOCABAS, Emine CETIN BEDIR, Najim JEBARI, Christine PIQUET, Antoine LUCAS, Laurence PIQUET, Denis PONCET, Catherine FOURMOND, Omrane FELIGHA, Marie-Laure LESCUYER, Frédéric BERNARD, Yamina GRANDCLEMENT, Laurent CHÉRIGIÉ, Julien MARTINEZ, Ebru CIVIL-BASPINAR, Güvenc YILMAZ, Nadia SEKKAI, Loan VAN GELE, Loïc MONNIER, Marie-Julie JACQUET-LEVAL, Isabelle ROY DE MONNERON,

REPRÉSENTÉS : Caroline MATHON (pouvoir à Dominique BEY), Béatrice PERRIN (pouvoir à Christine PIQUET),

ABSENTS : /

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Madame Marie-Claire EMIN est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire, rapporteur, expose au Conseil municipal que suite au renouvellement du Conseil municipal, il y a lieu de constituer une nouvelle commission communale des impôts directs dans la Commune, en application de l'article 1650 du Code général des impôts.

Cette commission, outre Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué qui en assure la présidence, comprend, pour les communes de plus de 2000 habitants, 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants, désignés par le directeur départemental des finances publiques, sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

Ces commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne, âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

En conformité avec les conditions exprimées par la Direction générale des finances publiques, les propositions sont les suivantes :

Objet :
 INST-6 -
 Commission
 Communale des
 Impôts Directs -
 Désignation des
 membres

	Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
1	Jean-Jacques MATZ	Corinne REGLAIN
2	Dominique BEY	Caroline MATHON
3	Anne BURGAUD MOREL	Amaury VEILLE
4	Freddy NIVEL	Christine PIQUET
5	Sefa KOCABAS	Denis PONCET
6	Emine BEDIR CETIN	Catherine FOURMOND
7	Laurence PIQUET	Marie-Laure LESCUYER
8	Yamine GRANDCLEMENT	Laurent CHÉRIGIÉ
9	Loan VAN GELE	Marie-Julie JACQUET-LEVAL
10	Loïc MONNIER	Jean-Pierre de MENA
11	Frédéric BORTOT	Stéphane LEPORTIER
12	Denise CHOSSON	Catherine OSTORERO
13	Marius BOLITO	Clément TOMASINI
14	Maurice GUYENNET	Evelyne VOLAN
15	Françoise COLLET	Philippe TOURNIER BILLON
16	Thierry EMIN	Noël DUPONT

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Accepte le vote à main levée,

- Décide de proposer la liste de noms ci-dessus à Monsieur le Directeur départemental des finances publiques pour la constitution de la Commission communale des impôts directs.

Objet :
INST-6 -
Commission
Communale des
Impôts Directs -
Désignation des
membres

Fait à Oyonnax, le 13 avril 2026

Secrétaire de séance,

Le Maire,

Marie-Claire EMIN



Laurent HARMEL

Délibération certifiée exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de l'article L 2131-1
et suivants du CGCT :

par sa présentation en Préfecture le **14 AVR. 2026**

par sa publication le **14 AVR. 2026**



Le Maire